

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase d'Ardes-sur-Couze (63420), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification des tarifs du centre aqualudique de l'Agglo Pays d'Issoire

Annexe : tarifs du centre aqualudique de l'Agglo Pays d'Issoire applicables à compter du 1^{er} juillet 2022

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 13 avril 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : HOSMALIN Marc

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 75

- Titulaires : 71

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 29

Absents excusés : 17

Votants : 104

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (75)

AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe DUTHEIL Nathalie FANJUL José	PAGESSE Pierre PELISSIER Patrick PELLEGRINELLI Christophe
ALIZERT Nicolas PELISSIER Didier (S) ARCHIMBAUD Guy	FERREIRA Fernando FOUCAULT Marie-Françoise MAISONNEUVE Alain (S) GARNAVVAULT Philippe	PETELH Sandra PRADIER Laurent
BARDY André BARRAUD Bertrand BARTHOMEUF Serge BASTIEN Gérard	GILBERT Odile GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre RKINA Mohammed
BESSEYRE Fabien BESSON Jean-Louis BŒUF Nicole BOISTARD Philippe BOURG François	GUILLAUME Julien HOSMALIN Marc JAFFEUX Ophélie PAULZE Marie-Hélène (S)	ROUX Bernard RYCKEBOER Christian SABATIER Gilles
BRUN Pascale	KINDT Patrick LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre BRUN Claudine (S)
BRUNETTI Graziella	LAMOUREUX Jean-François LAVILLE Philippe LE MARREC Laurys LEGENDRE Denis	SERRA Pierre TEZENAS Olivier
CHABRILLAT Frédéric CHALLET Vincent	LEROY Véronique	THERME Jacques THEVENET Emilie TINET Georges TOURLONIAS Vincent
CHASSANG Jean-Pierre COLLET Jean-Pierre CORRE Jean-Marie	LIVET Bertrand	VARISCHETTI Martine
COSTE Yves COSTON David COSTON Marie	MALORON Annie MARIANY Marie-Line MARTINS Sandra	
CREGUT François	MEALLET Roger-Jean MERLEN Bernard METEIGNIER Stéphane	
DENAIVES Catherine	NICOLLET Michel MOURGUE Isabelle	
DESVIGNES Jean DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (29) ARNAULT Lionel à GARNAVAULT Philippe ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à CHALLET Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BŒUF Nicole ; CORREIA Emmanuel à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à GARNAVAULT Philippe ; GAUDRIAULT Damien à COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; HERBST Nadine à GUILLAUME Julien ; LAGARDE Maguy à COSTON David ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MASSARDIER Marie-Laure à SAUVANT Jean-Pierre ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PEREIRA-MAURIAT Christine à BRUNETTI Graziella ; PILLON Stéphane à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à PETEILH Sandra ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à COSTON Marie ; SCHUMACHER Emilie à KINDT Patrick ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à GUILLAUME Julien ; WALTER Christian à SERRA Pierre ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (17)

ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BERNARD Jean-Paul ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Dans le cadre de sa compétence exercée à titre supplémentaire « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », l'Agglo Pays d'Issoire a la gestion du centre aqualudique d'Issoire, équipement sportif d'intérêt communautaire.

À ce titre, la collectivité a engagé des investissements afin de renforcer son attractivité, d'optimiser sa capacité d'accueil et d'en assurer, ainsi, un meilleur équilibre budgétaire de fonctionnement, aujourd'hui déficitaire.

D'une part, l'Agglo Pays d'Issoire a conclu un marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux de requalification de cet équipement dont le début d'exécution a été acté en janvier 2022 et dont la fin prévisionnelle serait à la mi-juin 2022.

Cette requalification porte notamment sur :

- l'agrandissement de l'accueil ;
- l'aménagement d'une zone de déchaussage ;
- la création d'une nurserie ;
- la végétalisation et l'aménagement d'un espace de repos au bord des bassins ;
- la pose de voiles d'ombrage ;
- la création d'un splash pad extérieur.

Ce projet représente pour la collectivité un investissement d'un montant d'environ 725.000,00 € HT de travaux et pour lequel des subventions de l'État et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont été accordées, soit une enveloppe totale d'aides financières d'un montant d'environ 422.000,00 €.

Aussi, en parallèle, de nouvelles offres de services et des améliorations des prestations ont été proposées, avec :

- la mise en place d'un module web permettant la réservation et le paiement en ligne ;
- l'acquisition d'une nouvelle structure gonflable ;
- l'acquisition de jeux pour les 0-3 ans.

D'autre part, il est rappelé que les tarifs d'accès appliqués ont été fixés en 2010 et qu'ils n'ont pas fait l'objet de révision malgré les améliorations apportées à cet équipement.

De plus, Il est précisé qu'en octobre 2021, l'observatoire des finances et de la gestion publique locale a réalisé une étude sur le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales. Ce rapport établit que le montant des recettes perçues, par les entrées dans les centres aquatique, couvre en moyenne 22 % des coûts de fonctionnement de l'équipement.

Après avis et proposition de la commission sport, il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil communautaire une révision de la grille tarifaire, applicable au 1^{er} juillet 2022, précision faite que cette révision porte sur une simplification de la grille ainsi que sur une modification des tarifs sur les entrées baignades et le « PASS 1 » adultes comprenant une entrée baignade.

La grille tarifaire modifiée est ci-annexée.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 notamment les compétences facultatives dites « supplémentaires » Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et Action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2021/04/45-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2021 relative à l'actualisation des tarifs de l'Agglo Pays d'Issoire et son annexe ;

VU la décision n° 2021-015 en date du 26 janvier 2021 portant sur la conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du centre aqualudique d'Issoire avec le groupement EIRL CREGUT CHRISTELLE/IDEUM PARTNERS/ACTIF/LISE MARCHAL PAYSAGE ;

VU l'étude sur le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales réalisée par l'observatoire des finances et de la gestion publique locale ;

VU la grille tarifaire modifiée applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire exerce la compétence à titre supplémentaire « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

CONSIDÉRANT que le centre aqualudique d'Issoire est un équipement sportif d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT que la requalification du centre aqualudique engagée en 2022 et les actions menées parallèlement constituent un investissement et une amélioration conséquente des prestations proposées ;

CONSIDÉRANT que les tarifs d'accès appliqués sont inchangés depuis 2010 malgré les améliorations apportées à cet équipement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 104

- Pour : 103
- Contre : 0
- Abstention : 1 (RKINA Mohammed)

- D'approuver la révision des tarifs d'accès au centre aqualudique au 1^{er} juillet 2022 telle que la grille tarifaire figure en annexe ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 08/04/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/04/2022

